



Commission spéciale « Tripartite »

Procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 16, 20, 22 et 30 juin 2023
2. 8230 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine
- Rapporteur : Monsieur Yves Cruchten
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

Mme Martine Schmit, du Ministère de l'Économie

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Claude Wiseler

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Franz Fayot, Ministre de l'Économie

M. Lex Delles, Ministre des Classes moyennes

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 16, 20, 22 et 30 juin 2023

L'approbation des projets de procès-verbal sous rubrique est reportée à une réunion ultérieure.

2. 8230 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine

Le rapporteur du projet de loi étant empêché, le président de la Commission spéciale, M. Gilles Baum (DP), procède à la présentation du projet de rapport.

Le projet de rapport ne suscitant aucun commentaire de la part des membres de la Commission spéciale, il est procédé au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission spéciale propose de ne pas procéder à un débat en amont du vote en séance plénière du projet de loi.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact